

**MILTON-PARK RECREATION ASSOCIATION  
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC**

**États Financiers**

**Le 31 décembre 2019**

MILTON-PARK RECREATION ASSOCIATION  
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	5
État des Résultats et de l'Évolution des Actifs Nets	6
État des Flux de Trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 10

# *Amstutz Inc.*

## *Comptables Professionnels Agréés*

### RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de  
MILTON-PARK RECREATION ASSOCIATION / ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

**Opinion** - Nous avons effectué l'audit des états financiers de MILTON-PARK RECREATION ASSOCIATION / ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des résultats et de l'état de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers** - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** - Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par R. Amstutz CPA auditeur, CA  
Le 7 juillet 2020  
Montréal, Québec  
Permis No: A105202

MILTON-PARK RECREATION ASSOCIATION  
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC  
BILAN  
au 31 décembre 2019

	<u>2 0 1 9</u>	<u>2 0 1 8</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	84 640 \$	44 371 \$
Débiteurs	2 539	6 746
Frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>1 415</u>
	<u>87 179 \$</u>	<u>52 532 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	49 553 \$	57 311 \$
Apports reportés	25 700	26 922
Tranche de la dette à long-terme échéant à moins d'un an (note 4)	<u>5 491</u>	<u>4 971</u>
	80 744	89 204
<b>DETTE À LONG-TERME (note 4)</b>	<u>2 952</u>	<u>8 443</u>
	<u>83 696</u>	<u>97 647</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
<b>ACTIFS NETS (DÉFICITAIRES)</b>		
Non affectés	<u>3 483</u>	<u>(45 115)</u>
	<u>3 483</u>	<u>(45 115)</u>
	<u>87 179 \$</u>	<u>52 532 \$</u>

ENGAGEMENT (note 5)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....administrateur

.....administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**MILTON-PARK RECREATION ASSOCIATION  
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC  
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS  
exercice terminé le 31 décembre 2019**

	<u>2 0 1 9</u>	<u>2 0 1 8</u>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions		
Ville de Montréal	92 237 \$	66 800 \$
Gouvernement du Canada	55 268	21 607
Gouvernement du Québec	80 674	79 957
Autres	8 514	57 613
Activités annuelles	220 287	328 135
Camps de jour d'été	91 842	82 013
Location de salles	43 141	52 655
Dons	17 895	-
Autres	<u>2 101</u>	<u>554</u>
	<u>611 959</u>	<u>689 334</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires, commissions et charges sociales	444 575	402 434
Activités et frais	43 575	37 531
Contractuels	33 656	115 610
Frais de service d'enregistrement, frais de cartes de crédit et intérêts et frais bancaires	14 269	20 042
Publicité et promotion	6 133	3 086
Frais de bureau	5 979	8 073
Honoraires professionnels	5 059	5 731
Télécommunications	4 558	2 543
Autres	4 200	6 496
Assurance	935	1 031
Formation	<u>322</u>	<u>708</u>
	<u>563 361</u>	<u>603 285</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	48 598	86 049
<b>ACTIFS NETS (DÉFICITAIRES) AU DÉBUT</b>	<u>(45 115)</u>	<u>(131 164)</u>
<b>ACTIFS NETS (DÉFICITAIRES) À LA FIN</b>	<u>3 483 \$</u>	<u>(45 115) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MILTON-PARK RECREATION ASSOCIATION  
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
exercice terminé le 31 décembre 2019

	<u>2 0 1 9</u>	<u>2 0 1 8</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	48 598 \$	86 049 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	4 207	(2 864)
Frais payés d'avance	1 415	(1 415)
Créditeurs et charges à payer	(7 758)	4 888
Apports reportés	<u>(1 222)</u>	<u>(2 801)</u>
	<u>45 240</u>	<u>83 857</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dette à long-terme	<u>(4 971)</u>	<u>(4 502)</u>
	<u>(4 971)</u>	<u>(4 502)</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	40 269	79 355
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE au début</b>	<u>44 371</u>	<u>(34 984)</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE à la fin</b>	<u>84 640 \$</u>	<u>44 371 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MILTON-PARK RECREATION ASSOCIATION  
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
au 31 décembre 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'association (ARMP) a été constituée selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec comme organisme à but non lucratif le 1 octobre 1992.

L'association a pour mission de multiplier les interactions sociales entre les gens qui vivent, travaillent ou étudient dans le quartier Milton-Parc. Par le sport, le loisir, l'éducation populaire et l'organisation d'événements communautaires, l'ARMP vise à valoriser le dynamisme du quartier, à renforcer son identité et à le faire rayonner.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatations des produits

L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer et de la dette à long-terme.



MILTON-PARK RECREATION ASSOCIATION  
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
au 31 décembre 2019

3. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	<u>2 0 1 9</u>	<u>2 0 1 8</u>
Fournisseurs et frais courus	9 546 \$	5 061 \$
Salaires courus	3 274	3 945
Vacances à payer	16 818	8 804
Sommes à remettre à l'État	3 627	19 172
Taxes de vente des exercices antérieurs	<u>16 288</u>	<u>20 329</u>
	<u>49 553 \$</u>	<u>57 311 \$</u>

4. DETTE À LONG-TERME	<u>2 0 1 9</u>	<u>2 0 1 8</u>
Emprunt, remboursable par versements mensuels de 507,34\$ incluant les intérêts au taux de 10% échéant en Juin 2021 garanti par une hypothèque universelle en faveur du prêteur, à concurrence de la somme prêtée	8 443 \$	13 414 \$
Tranche échéant à moins d'un an	<u>5 491</u>	<u>4 971</u>
	<u>2 952 \$</u>	<u>8 443 \$</u>

Les versements en capital estimatifs sur la dette à long-terme à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants: 2020 - 5 491\$ et 2021 - 2 952\$.

5. ENGAGEMENT

L'association a conclu des ententes avec la ville de Montréal dans lesquelles la ville prête certaines installations et matériels à l'association. Ces installations et matériels doivent être utilisés pour mener à bien les activités de l'association en conformité avec le plan d'action approuvé et la programmation.

Conformément aux ententes, la ville va verser à l'association une contribution de 94 800\$. Les ententes sont d'une durée d'un an (1) se terminant le 31 décembre 2020.

6. TAXES DE VENTE DES EXERCICES ANTÉRIEURS	<u>2 0 1 9</u>	<u>2 0 1 8</u>
--	----------------	----------------

L'association a conclu des ententes avec Revenu Québec pour régler les soldes de taxes de vente ayant traits aux exercices antérieurs par paiements mensuels finissant en 2020.

Le montant enregistré aux livres se détaille comme suit:

Solde au début de l'exercice	20 329 \$	30 559 \$
Paiements, ajustements et nouvelle cotisation durant l'exercice	<u>(4 041)</u>	<u>(10 230)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>16 288 \$</u>	<u>20 329 \$</u>

MILTON-PARK RECREATION ASSOCIATION  
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
au 31 décembre 2019

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'association aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement en regard à ses créiteurs et charges à payer et sa dette à long-terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'association sont liés aux débiteurs.